

COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

ARRÊTE n° 2022-615

7-10 Divers



Objet : Autorisation préalable et permanente des poursuites donnée au comptable public de la commune de La Teste de Buch pour le recouvrement des produits locaux

Direction générale des services

Réf : SP//PC/VG 2022 -253518

DGS :

CS :

Le Maire de LA TESTE DE BUCH,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article R.1617-24,

Vu le décret n°2011-2036 du 29 décembre 2011 article 1 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Considérant que l'article R.1617-24 du Code général des collectivités territoriales pose le principe que l'Ordonnateur autorise l'exécution forcée des titres de recettes selon les modalités qu'il arrête après avoir recueilli l'avis du comptable,

Considérant que Madame la Cheffe du Service de gestion comptable de Belin Beliet assure depuis le 1^{er} septembre 2022 le rôle de comptable assignataire de la commune de La Teste de Buch,

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER –

Une autorisation générale et permanente est accordée au Comptable public responsable du service de gestion comptable de Belin Beliet, concernant les mesures d'exécution forcée des titres émis par la commune de La Teste de Buch à compter de ce jour et pour la durée du mandat municipal.

ARTICLE DEUX



Cette autorisation s'applique pour l'ensemble des budgets de la Ville de La Teste de Buch. A ce jour, ces budgets sont les suivants :

- Budget principal référencé 52900 La Teste de Buch
- Budget annexe Ile aux oiseaux référencé 52991 Gestion Ile aux oiseaux La Teste Budget rattaché Pôle nautique référence 52957 Pôle Nautique La Teste de Buch

ARTICLE TROIS

Monsieur le Directeur général des services, Madame la Responsable du SGC de Belin Beliet sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transcrit sur le registre des arrêtés de la Mairie et transmis à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de légalité.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le **22 SEP. 2022**


 **Patrick DAVET**

Maire de LA TESTE DE BUCH
Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220922-ARR2022_615-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2022

Affichage : 22/09/2022

Le Maire de la Teste de Buch Patrick DAVET

